V14 2026 60

Conseil d'arrondissement du 10 novembre 2026

Vœu relatif au maintien des financements de la politique de la ville et des associations des quartiers populaires dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027

Déposé par Carine Petit, Awa Wadiou-Sydnei, les élu.e.s du groupe Ecologiste et Social et les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique

Considérant que la Ville s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires et a conclu un contrat de ville avec l'État et ses partenaires et que les engagements pris dans ce cadre supposent une mobilisation durable des moyens de l'État, aux côtés de ceux de la Ville de Paris.

Considérant que le programme 147 « Politique de la ville » recule de 3 % dans le PLF 2027, malgré une hausse de 17 % des crédits de l'ANRU, ce qui masque une baisse des moyens consacrés aux actions de proximité : - 10 % pour les contrats de ville, - 9 % pour les emplois adultes-relais, -5 % pour les Cités éducatives et jusqu'à - 50 % pour les partenariats nationaux avec les associations.

Considérant que les associations, les emplois adultes-relais et les actions financées dans le cadre des contrats de ville jouent un rôle essentiel dans la médiation, la prévention, l'accès aux droits, le lien social et la culture et que la réduction de leurs moyens fragilise directement les habitants qui en ont le plus besoin.

Considérant que les quartiers de la Porte d'Orléans et de la Porte de Vanves concentrent des besoins sociaux importants et font l'objet d'une transformation engagée avec les habitants et les associations.

Considérant que la Porte d'Orléans, malgré les difficultés sociales démontrées par la Ville de Paris, n'a pas été intégrée à la nouvelle géographie prioritaire de l'État en 2024, et que la possibilité de mobiliser les crédits de la politique de la ville dans des « poches de pauvreté » situées hors QPV a été prévue par la circulaire du 31 août 2023 et discutée lors des négociations du contrat de ville 2024-2030.

Considérant que l'absence de classement en quartier prioritaire ne saurait justifier un désengagement de l'État à l'égard des habitants de la Porte d'Orléans.

Considérant que les opérations de rénovation urbaine et les réhabilitations engagées à la Porte d'Orléans et à la Porte de Vanves doivent s'accompagner d'un soutien durable aux habitants et aux associations et que la hausse de la DSU et l'effort en faveur de l'ANRU, que nous saluons, ne sauraient tenir lieu de réponse à ces coupes.

Considérant que les engagements pris dans le cadre des projets de quartier doivent être tenus, notamment en matière de réhabilitation du parc de logements, de soutien à la jeunesse et aux associations de proximité, à l'image des actions menées par Feu Vert et au stade Élisabeth, ainsi que d'accès aux droits à travers les dispositifs de proximité, dont la mairie mobile.

Sur proposition de Carine Petit, Awa Wadiou-Sydnei, les élu.e.s du groupe Ecologiste et Social et les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique, le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :

Le Gouvernement et le Parlement rétablissent les crédits supprimés du programme 147, en protégeant en priorité les actions territorialisées des contrats de ville, les emplois adultes-relais, les associations et les Cités éducatives.

L'État garantisse la continuité de son intervention dans les quartiers populaires parisiens, y compris dans les secteurs situés hors de la géographie prioritaire, notamment à la Porte d'Orléans, en mobilisant les dispositifs prévus pour les poches de pauvreté lorsque les conditions réglementaires sont réunies.

Une clause de sauvegarde soit instaurée pour que les communes populaires ne subissent pas, du fait du cumul des prélèvements et des baisses de dotations, une dégradation de leurs ressources.

Le soutien à l’investissement dans nos quartiers soit maintenu, notamment en préservant les mécanismes de soutien aux investissements des collectivités dans les quartiers prioritaires.